



PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2016

Le vingt-huit janvier deux mille seize, sur convocation en date vingt-deux janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Etaient présents : André Gauthier, Angélique Duval-Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Nathalie Flauraud, Michel Gilquin, Anne-Cécile Ségau, Jean-Claude Bonhomme, Françoise Bouttefort, Cécile Defebvre, Adeline Deschamps, Ludovic Fouquet, Alain Gail, Jean Gonnord, Magali Girard, Vincent Guichard, Emmanuel Lemercier, Sandra Puillandre, Virginie Rolland.

Pouvoirs : Daniel Lecomte donne pouvoir à André Gauthier
Elodie Sabathier donne pouvoir à Ludovic Fouquet

Madame Puillandre est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.21.21.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015

- Modification page 1 : retirer Anne-Cécile Ségau de la liste des présents ; rajouter « Anne-Cécile Ségau donne pouvoir à Soizic Leroux ».

Le procès-verbal est approuvé par 15 voix pour et 8 abstentions

2 – ADMINISTRATION

2.1 – CENTRE DE GESTION 44 - Convention d'adhésion au service Médecine de Prévention.

Sur proposition du Centre de Gestion 44, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler la convention annuelle d'adhésion au service de Médecine de Prévention, nécessaire au suivi médical des agents.

Monsieur Gauthier présente les nouveaux tarifs proposés :

- la cotisation annuelle d'adhésion est fixée à 0.30% de la masse salariale (0,25% en 2015)
- le tarif de la visite est fixé à 55,30 € (53,60 € en 2015).

Monsieur Gonnord estime l'augmentation importante, il souhaite connaître la masse salariale de la commune.

Monsieur Gilquin informe le Conseil que la masse salariale 2014 est de 675 700 €.

Madame Flauraud décrit les multiples missions du Centre de Gestion.

Monsieur Fouquet remarque que malgré l'augmentation du service, le suivi du médecin du travail est moindre, passant de 2 à 3 ans.

Monsieur Gauthier précise que les agents des Services Techniques passent tous les ans la visite médicale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 19 voix pour et 4 abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion 2015 au service Médecine de Prévention du Centre de Gestion 44.

2.3 – ABBAYE DE BLANCHE-COURONNE – Actualisation du diagnostic sanitaire

Madame Flauraud informe le Conseil de l'engagement récent de l'Etat et de la Région pour la restauration du site de Blanche-Couronne en l'inscrivant en juin dernier à l'avenant Patrimoine du contrat de Plan Etat Région 2015-2020. Chacun s'engageant respectivement pour 40% et 25% d'un montant de travaux de 5 M€ sur la période.

Cette décision intervient dans le contexte

- des conclusions de l'étude de sécurisation reçues le 9 novembre dernier, portant sur la réalisation de travaux d'un montant de 150.000 € nécessaires à la réouverture d'un accès sécurisé au public.
- de la relance de l'étude de faisabilité du projet pour Blanche-Couronne en partenariat avec la Communauté de communes Loire et Sillon, actuellement en cours de définition.

Les perspectives de projet qui seront dégagées par cette étude de faisabilité, consolideront l'engagement de travaux de restauration envisagés par l'Etat et la Région ainsi que ceux du Département et ceux de la commune selon une répartition qui reste à préciser.

Les financements européens pourront être également sollicités, ainsi que ceux du mécénat via le dispositif de la Fondation du Patrimoine.

Une convention de partenariat sera proposée par la DRAC et la Région.

Madame Flauraud explique que les contraintes des démarches administratives ainsi que le renouvellement de l'assemblée régionale ne permettent pas encore de connaître un agenda précis.

En préalable à toute programmation, un examen sanitaire complet des bâtiments doit être réalisé dès 2016, en actualisant le diagnostic sanitaire déjà réalisé en 1998 pour lequel la DRAC assurera la maîtrise d'ouvrage à titre gratuit.

Ce travail sera réalisé par un architecte des monuments historiques pour un montant estimé à 20 000 €. Il intégrera les préconisations issues de la toute récente étude de sécurisation, mais dans une perspective plus large de travaux définitifs et non plus provisoires.

Cette étude sera financée par la DRAC (50%), la Région (20%), le Département (15%), et le solde (15%) par la commune.

Monsieur le Maire précise que ces engagements financiers ont été annoncés verbalement, ils seront confirmés en réponse aux demandes de subvention de la commune.

En réponse à Monsieur Lemerrier, Monsieur Gilquin précise que, sur la période annoncée, l'engagement financier qui sera demandé à la commune pour la réalisation des travaux de restauration se portera à environ 750 000 €. Il envisage que ces dépenses devraient lui être compensées par la récupération de la TVA revenant au Maître d'Ouvrage, et correspondant à plus de 15 % sur les 5 M€ de travaux. Selon lui, seule la 1^{ère} année pourrait poser des difficultés d'avance budgétaire, soit en autofinancement, soit en emprunt de quelques mois pour un coût financier de 1500 à 2000 €. Il rappelle que des fonds Feder sont accessibles ainsi que ceux du mécénat.

Madame Flauraud rappelle que la part minimum communale est de 10% du montant des travaux engagés, ce qui permet 90% de subventions cumulées.

Concernant le financement des travaux de restauration, Monsieur le Maire précise que les participations de l'Etat et la Région est doublement acquise à travers le nouveau contrat de Plan Etat-Région et que le Département participera également aux travaux successifs mais qu'il ne s'engagera pas d'emblée sur une programmation à 5 ans. Il rappelle que la municipalité ne s'engagera pas sans le soutien de toutes les parties, y compris de celui de certains mécènes annoncés.

Monsieur Lemercier évoque la nécessité d'un projet préalable pour intéresser les mécènes.

Pour Madame Flauraud, des entreprises financent des travaux de restauration sans projet, mais il faut aussi travailler sur le projet pour attirer d'autres entreprises, et aussi organiser des manifestations de sensibilisation.

Monsieur le Maire se réjouit de l'annonce sans précédent des financements publics pour la restauration de l'Abbaye, mais rappelle qu'effectivement nous avons besoin d'un projet partagé. Il informe le Conseil que malgré l'abandon imposé en 2015 du projet culturel de territoire de la Communauté de Communes Loire et Sillon, un partenariat a néanmoins été engagé entre la commune et la CCLS pour conduire une étude de faisabilité qui est en cours de préparation. L'engagement de cette étude sera bientôt soumis au Conseil.

En réponse à Monsieur Lemercier, Madame Flauraud explique que l'association des Compagnons de Blanche-Couronne est associée par la municipalité à tous les contacts extérieurs pris depuis 3 ou 4 ans, aux réunions de travail et rencontres avec le préfet, le sous-préfet, le Département, la Région. Elle est associée aux travaux de préparation du cahier des charges de l'étude de faisabilité évoquée précédemment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- lancer le marché concernant l'actualisation du diagnostic sanitaire des bâtiments de l'Abbaye de Blanche-Couronne, réalisé en 1998.
- demander l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la DRAC, à titre gratuit.
- demander les subventions nécessaires auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

3 - FINANCES

3.1 – GROUPE SCOLAIRE JULES VERNE – Contrat de maintenance informatique

Le contrat de maintenance porte sur le parc du matériel informatique comprenant les ordinateurs, serveurs, écrans et imprimantes et éléments actifs du réseau.

Monsieur Gilquin explique que ce contrat comprend exclusivement de la prestation. Les coûts des pièces détachées ainsi que le remplacement du matériel sont à la charge de la Commune. Le montant du contrat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 s'élève à la somme de 1 260.00 € HT.

Monsieur Fouquet demande l'évolution du coût.

Monsieur Guillard précise qu'il était de 1198 € en 2015 avec une entreprise de La Chapelle-Launay.

Monsieur Gilquin indique que la municipalité travaille avec cette entreprise locale depuis 4 ans, qui de surcroît offre à l'école Jules Verne du matériel d'occasion encore performant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec Rése@uTec d'un montant de 1 260.00 € HT concernant les interventions sur le site du GS Jules Verne pour une durée d'un an.

3.2 – TITRES – Admission en non-valeur

La Trésorerie de Savenay a fait parvenir une demande pour soumettre au Conseil Municipal sa demande d'admission en non-valeur la somme de 66.39 € comprenant :

- 6.11 € pour 6 petits reliquats sur factures ne dépassant pas 5 €
- 60.28 € pour des impayés inférieurs à 40 €, dont le recouvrement n'a pu être obtenu malgré l'envoi d'une lettre de rappel et d'un commandement à payer.

Monsieur Gilquin tient à préciser que les impayés sont de plus en plus nombreux sur la commune. Depuis 4 ans, il relance les débiteurs et réussit, grâce à ce travail fastidieux mené avec les services, à récupérer des sommes importantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le paiement de la somme de 66.39 € en non-valeur et son inscription au compte 654-2 « créances admises en non-valeur ».

4 - INFORMATIONS

4.1- révision du PLU

Madame Duval-Hochet donne des précisions sur le déroulement de la révision engagée, des informations sont communiquées par le bulletin municipal et des affichages en mairie, un cahier de doléances est ouvert au public en mairie.

La concertation avec la population se fera aussi par des invitations à des ateliers participatifs, le 22 mars sur le Projet d'Aménagement de Développement Durable et les 29 et 30 avril sur la mise en œuvre de la densification urbaine, ainsi qu'à des réunions publiques ultérieures.

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec le cabinet Cittanova, elles sont suivies par le comité de pilotage PLU mis en place.

Monsieur le Maire précise que le cabinet est actuellement en préparation du diagnostic complet réalisé sur la commune qu'il présentera le 19 avril.

Il rappelle que le PLU est soumis aux orientations et prescriptions du SCOT actuellement en cours de révision et que des réunions publiques de concertation sont actuellement proposées aux élus des commissions Urbanisme et les élus communautaires le lundi 1^{er} février à 20h30 salle des Aulnes à La Chapelle-Launay et le mardi 2 février à Blain.

4.2- travaux de sécurisation de la route de Vêrac

Monsieur Leyoudec informe le Conseil que des travaux de sécurisation sont réalisés, des travaux complémentaires de voirie s'avèreront nécessaires.

Des travaux ont été réalisés par l'entreprise Colas aujourd'hui-même au droit des écluses, soit plus de 100m².

Monsieur Gonnord évoque d'autres modèles de réalisations d'écluses.

Monsieur le Maire explique que les écluses réalisées permettent le franchissement par les gros véhicules.

4.3- animation jeunesse

Monsieur Guillard précise que l'UFCV est le seul prestataire à avoir répondu à l'appel d'offre pour les vacances de février et d'avril. Les informations ainsi que les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie et sur le site internet de la commune.

Il informe le Conseil qu'une consultation, via un appel, à projet est lancé auprès des plusieurs organismes pour la période été 2016 à fin 2019, en partenariat avec Prinquiau et Campbon, comme précédemment.

Madame Flaraud évoque le problème du déplacement des jeunes depuis les hameaux et l'intérêt qu'il y aurait à suggérer le covoiturage entre parents via le formulaire d'inscription.

5 - QUESTIONS DIVERSES

- spectacle enfants

Madame Leroux annonce le spectacle offert aux enfants par la municipalité ce dimanche 31 janvier à 15h salle de la Vallée, suivi d'un goûter.

- site internet municipal

Madame Leroux invite les conseillers à visiter le site internet municipal qui a été actualisé.

- voyage commémoratif à Verdun

Monsieur Bonhomme informe le conseil de la préparation commune d'une proposition de voyage à Verdun à l'initiative de Prinquiau pour les 14 et 15 juin 2016. Une première réunion publique d'information aura lieu le 20 février à 10 h à la mairie de Prinquiau.

- date prochain conseil

Monsieur le Maire annonce la date du jeudi 10 mars 2016.

La séance est levée à 21h20.

